



Etude d'incidences du projet d'arasement du seuil de Kerigeant sur l'Elorn (La Roche-Maurice, Finistère)

Règlement de consultation

1- Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet de conclure un marché à procédure adaptée pour la réalisation de l'étude d'incidences du projet d'arasement du seuil de Kerigeant sur l'Elorn.

2- Maîtrise d'ouvrage :

Le Syndicat de bassin de l'Elorn sera maître d'ouvrage de l'étude.

Personne référente : Gwenola Le Men
Technicienne de rivière
gwenola.lemen@bassin-elorn.fr
02.22.90.00.83 / 06.01.22.29.63

3- Dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra comprendre :

- L'identification précise du demandeur et, le cas échéant, de ses sous-traitants
- Ses caractéristiques financières, humaines et techniques
- Les moyens techniques et humains qui seront mis en œuvre pour la réalisation de cette étude (mémoire technique)
- Les références concernant la réalisation d'études de même type dans le domaine de l'environnement
- Une proposition d'échéancier de l'étude
- Une proposition financière détaillée (bordereau des prix unitaires – devis estimatif)

4- Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 3 mois à compter de la date limite de dépôt des offres.

5- Critères de sélection des offres :

- Prix : 40%
- Valeur technique (mémoire technique et références) : 60%

6- Dépôt des offres :

- Par courrier : Syndicat de bassin de l'Elorn, Ecopôle, Guern ar piquet 29460 Daoulas
- Par mail : gwenola.lemen@bassin-elorn.fr

Date et heure limites de dépôt des offres :

le vendredi 20 septembre 2024 à 12h00